

Mascarade des CAP :

l'UNSA réclame un dialogue social respectueux des représentants élus du personnel !

Les CAP, à quoi ça sert ?

A traiter des déroulements de carrières et des questions individuelles (*évaluations professionnelles, avancements de grades, promotions, formations, temps partiels, titularisations...*) dans le respect du statut ! Aujourd'hui, le Département 64 fait fi des critères qu'il a lui-même définis (*manière de servir, ancienneté, fonctions exercées*) pour en appliquer d'autres. Ces critères additionnels à ceux du statut ralentissent, voire empêchent le déroulement de carrière selon les filières et les catégories.



Quelques exemples :

- **Refus de promotion** à « Agent de maîtrise », pour des agents promouvables, affectés sur des postes d'Agents de maîtrise. Et ce alors même que les quotas l'autorisent ;
- **Refus d'avancement** à « Agent de maîtrise principal », avec un ratio de 100%, pour 5 agents sur les 8 agents promouvables ;
- **Zéro avancement** à « Attaché hors classe », malgré 15 possibilités d'avancement pour 5 agents promouvables ;
- **Zéro avancement** aux grades de « Psychologue hors classe », « Sage-femme hors classe » et « Cadre de santé paramédical de 1^{er} classe », alors que chacun des grades offrait une possibilité d'avancement ;
- **1 seul avancement pour 2 possibilités** sur les grades « Puéricultrice hors classe » et « Puéricultrice de classe supérieure » ;

Le critère « *manière de servir* » est celui qui prévaut. Cependant la fiche « *Annexe entretien professionnel* », outil indispensable à la préparation des CAP a disparu. Nous revenons vers des rapports sortis du chapeau, visant à justifier les décisions unilatérales de l'Exécutif.

Le critère « *ancienneté* » est totalement écarté par l'Exécutif départemental (*même lorsqu'il vient départager 2 candidats potentiellement égaux face à leur « manière de servir »*). **L'ancienneté est un critère essentiel afin d'éviter les carrières bloquées durant des années.**

Le critère « *fonctions exercées* » n'est appliqué que lorsque cela va dans le sens des propositions de l'Exécutif. Pour de nombreux agents occupant, suite à jury et décision du Président du CD64, des fonctions afférentes à la catégorie supérieure à leur grade, ce critère est totalement ignoré. Ce sont les agents qui pâtissent de cette « non-gestion » du personnel et des compétences.

L'UNSA demande transparence et objectivité dans l'application des critères afin de permettre des choix éclairés, tendant vers plus de justice sociale et d'équité entre les agents. Le nombre de postes ouverts ne permet pas de laisser la place à la subjectivité.

Pour exemple, pour l'accès au grade de :

- Technicien territorial : **468 agents** remplissent les conditions pour **2 postes** ouverts ;
- Rédacteur territorial : **76 agents** remplissent les conditions pour **4 postes** ouverts ;
- Ingénieur : **59 agents** remplissent les conditions pour **1 poste** ouvert ;
- Attaché territorial : **272 agents** remplissent les conditions pour **3 postes** ouverts.

L'UNSA dénonce ce manque de transparence des CAP dont les seuls objectifs sont de réduire la masse salariale.

A l'inverse, **l'UNSA propose que les ratios d'avancements soient portés à 100%** pour toutes les catégories (A, B et C). Ceci favoriserait les évolutions de carrières et éviterait les blocages durant de nombreuses années.

Lors des CAP, vos représentants UNSA **ont voté pour les propositions** de l'Exécutif lorsque celles-ci étaient **justes et équitables**. Dans le cas contraire, ils ont :

- fait des **propositions visant à favoriser l'égalité** de traitement et **l'équité** en matière de déroulement de carrière ;
- **défendu les situations des agents « bloqués »** depuis de nombreuses années, alors que l'Exécutif proposait des agents qui, pour certains, ne seront promouvables qu'en fin d'année ;
- **réclamé, à minima**, l'application des ratios d'avancements votés.

Les représentants de l'Exécutif étaient les grands absents des pré-CAP, instances de dialogue social devant permettre à chacun de présenter et argumenter ses propositions.

Les CAP du Conseil Départemental 64 sont devenues des instances de monologue social. Les propositions faites et argumentées par les représentants élus par les deux tiers du personnel sont régulièrement rejetées sans explications acceptables.

L'UNSA dénonce le **double langage d'un Exécutif départemental** qui, dans son rapport de présentation de la Charte du dialogue social, annonce que « *L'objectif est de mettre en place l'ensemble des conditions propices à l'instauration et à la pérennisation d'un dialogue social de qualité à tous les échelons du Département des Pyrénées Atlantiques, entre les différents acteurs* ». Dans la réalité, l'Exécutif dénature les CAP en les vidant de leur rôle et de leur substance, allant même au-delà des mesures les plus controversées du projet de loi Transformation de la Fonction Publique.

L'UNSA demande l'organisation d'un groupe de réflexion (élus, Administration, Organisations syndicales) ayant pour objectif de définir des critères objectifs et partagés pour les avancements de grade et les promotions.